RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES en période de confinement

Covid-19 - Information



PRÉFET DE LA MARNE





Le CIDFF de la Marne

assure des permanences d'accès aux droits et d'accompagnement des femmes victimes, par téléphone ou par courriel

du lundi au vendredi

de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15

2 06 69 22 72 70

⊠ cidffdelamarne@gmail.com

En période de confinement, les accueils et accompagnements de femmes victimes de violences se poursuivent par téléphone et courriel. Les suivis sont intensifiés. Des entretiens téléphoniques avec la psychologue sont assurés.

En cas de nécessité <u>absolue</u>, le CIDFF de la Marne peut recevoir physiquement les femmes victimes de violences conjugales et leur(s) enfant(s) et dans le respect absolu des règles de sécurité sanitaire.



Le Mars France Victimes 51 assure la prise en charge des victimes par téléphone

du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

3 03 26 89 59 30

L'astreinte en soirée et en week-end pour prendre en charge les victimes de violences intra-familiales sur le territoire géographique du Grand Reims est maintenue

La plateforme d'écoute et d'orientation



2 39 19

est accessible pour les victimes et les témoins

du lundi au samedi de 9h00 à 19h00





Privilégiez la plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles :

https://www.service-public.fr/cmi



Tribunal Judiciaire de Reims

L'accueil téléphonique est assuré

du lundi au vendredi

de 08h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h00

3 03 26 49 53 53

L'accueil physique est assuré uniquement pour les victimes convoquées dans le cadre des comparutions immédiates

Tribunal Judiciaire de Châlons-en-Champagne

L'accueil physique et téléphonique est assuré uniquement pour les urgences

du mardi au jeudi de 09h00 à 12h00

2 03 26 69 27 27

Le Tribunal est ouvert uniquement pour la nécessité et le temps des audiences qui ne peuvent être reportées.

